

L'Enseignement catholique : sous contrôle !

60 inspecteurs supplémentaires seraient déployés en 2025-26 pour permettre le contrôle pédagogique et financier de 40 % des établissements privés sous contrat. Il est temps, car l'Etat les finance à hauteur de 10 milliards par an, sans contrepartie !

Depuis des décennies, la CGT enseignement privé alerte l'administration quant aux dérives nombreuses des établissements de l'enseignement privé sous contrat avec l'État, à 95 % catholiques. Les dossiers de détournement de fonds ou les cas de violences de toutes sortes sont nombreux.

L'actualité parle pour nous !

Vanessa Robert
Co-Secrétaire régionale



Témoignage

Les formations CGT

un plus pour les professeurs comme pour les personnels de droit privé.

Une majorité d'élu.es du CSE de l'ensemble scolaire Saint Stanislas de Nantes a pu suivre

pendant 2 jours une formation sur le CSE organisée par notre syndicat, dans les locaux de la maison des syndicats de Nantes. Ce fut un moment riche en apport de connaissances et en relation avec des collègues venant de Notre Dame de Rezé, Sainte Catherine du Mans ou de l'Immaculée Conception d'Angers. Nous avons balayé pendant ces 2 journées les différents aspects du CSE, son rôle, ses missions, son fonctionnement. Ces formations ne sont pas du luxe après une élection et elles sont obligatoires. Et quitte à en suivre une, autant prendre celle proposée par la CGT !

Il existe aussi d'autres formations interprofessionnelles proposées par les Union locales et les Unions départementales de la CGT. Ainsi, ces derniers jours, des collègue.s de Saint Joseph de Machecoul ont pu échanger avec des syndiqué.es de différentes entreprises sur la Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail (CSSCT), commission créée par les CSE. Les missions courantes de la CSSCT sont d'enquêter en cas de survenance d'une maladie professionnelle, d'examiner les effets sur les conditions de travail des employés des projets qui peuvent lui être soumis ; de proposer des actions préventives contre le harcèlement sexuel et moral.

Notre syndicat peut vous orienter en fonction de vos envies et de vos besoins.

N'hésitez pas à le contacter.

Annaïck Callarec
DS. Personnel Ogec
Saint Stanislas, Nantes

INFOS GÉNÉRALES

Libérons la parole !

Le Directeur de Notre Dame d'Espérance de Saint-Nazaire vient d'être suspendu, par le rectorat de Nantes, de ses fonctions de chef d'établissement. Des lycéennes et des enseignantes lui reprochent des « comportements inappropriés » et des « gestes déplacés ». Cette affaire a un retentissement médiatique national.

Très attachée à la présomption d'innocence, la CGT-EP se range néanmoins en premier lieu du côté des victimes présumées. Nous les assurons de tout notre soutien et notre écoute.

Cette situation n'a le retentissement national que l'on connaît ces derniers jours que dans le prolongement de l'affaire Betharram, qualifiée de "MeToo" de l'enseignement privé catholique.

Les pressions en interne face aux élèves ou aux collègues qui veulent dénoncer des agissements peuvent se révéler terribles. Cela doit changer. La parole doit être libérée. Les lanceurs et lanceuses d'alerte doivent être protégé-es. Elles et ils ne doivent pas être stigmatisé-es. C'est le combat que la CGT souhaite mener à la lueur de ces derniers événements.

Alertés par des collègues et des parents d'élèves, nous avons assumé notre rôle tant auprès du rectorat que de la DDEC 44. Nous avons d'ailleurs échangé longuement avec le Directeur diocésain le samedi après-midi dès le déclenchement de l'affaire, ce dernier nous ayant contacté par téléphone.

Le rectorat de Nantes doit aller au bout du processus. Il doit contacter son homologue normand pour enquêter sur le passé de ce directeur dans l'Orne, comme nous l'avons demandé officiellement.

La DDEC 44 doit évoluer, rendre des comptes, prendre ses responsabilités.

Nous, nous serons toujours vigilant.es.

Philippe Legrand
Bureau régional

INFOS 2ND DEGRÉ

Mouvement de l'emploi 2nd degré

Publication des postes du mercredi 23 Avril au Vendredi 2 mai 12h. <http://emplois.ac-nantes.fr>

Contactez-nous : philippe.legrand@cgt-ep.org

Prenez contact avec vos représentant-es

“ Un syndicat,
ce doit être un Plus !
Au service des salarié-es ! ”



INFOS 1^{er} DEGRÉ

Nul n'est censé ignorer la loi ou les textes ! Et surtout pas l'employeur !

Or il s'avère que, depuis le changement de statut des Maîtres Délégués de l'Enseignement privé en septembre 2023, les services de l'Education nationale ont oublié que les MD, qui étaient en poste dès septembre et sur toute une année scolaire sur le même remplacement (même s'il est fractionné), devaient être payés juillet et août.

Nous, nous faisons confiance à notre employeur car notre métier n'est pas de rédiger des contrats mais d'être présentes auprès des enfants, de préparer la classe, de faire des projets, d'assister à des réunions et de rencontrer les parents.

Quelle n'a pas été notre surprise lorsque nous avons découvert nos salaires du mois de juillet: 300 € ! Et en août une indemnité de fin de contrat.

Heureusement la CGT a fait un rappel aux textes, nous allons enfin être payées pour nos mois d'été car les dates de nos contrats étaient erronées : les personnes que nous remplaçons étaient en arrêt jusqu'au 12 juillet pour l'une et jusqu'au 31 août pour l'autre.

Sophie et Audrey



INFOS GÉNÉRALES

Être malade devient un luxe !



Des décrets ignobles sont parus en matière d'indemnisation des arrêts maladies et mis en application dorénavant. Vous allez comprendre la douloureuse et beaucoup d'entre nous espèrent ne pas être malade.

- les agents publics stagiaires et titulaires sont, à compter du 1er mars 2025, indemnisés à hauteur de 90 % du traitement indiciaire les 3 premiers mois contre 100 % auparavant ;

- les conditions d'indemnisation des salariés du secteur privé et des agents non titulaires changent à compter du 1er avril 2025. Le plafond de prise en charge sera abaissé de 1.8 à 1.4 fois le Smic.

La facture est salée et injuste pour des salarié.es en contact avec des enfants et adolescents et donc avec un certain nombre de maladies qui peuvent se transmettre.

Ce gouvernement continue de casser notre système social et à durcir les rapports sociaux. Par contre, de l'argent pour les armes, et hop ! Baguette magique.

La CGT-EP dénoncera systématiquement ces choix scandaleux. Rejoignez-la pour que sa voix soit encore plus forte.

Jean-François MOUTEL
CDE 72, CAE
Bureau régional

INFOS GÉNÉRALES

1er degré- 2nd degré- formateurs



ISAE (Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Elèves)

ou ISO -(Indemnité de suivi et d'orientation des élèves)

Elles doivent apparaître sur votre bulletin de salaire, même si vous êtes en congé de maternité, paternité ou d'adoption et en congé maladie ordinaire.

Elles doivent être versées aussi bien aux titulaires qu'aux contractuels. Les maîtres formateurs bénéficient de l'indemnité au prorata de leur temps d'enseignement.

Priscilia GOUY
CDE 49
Bureau régional

LA CGT ENSEIGNEMENT PRIVÉ DANS LES PAYS DE LOIRE
ON REVENDIQUE, ON PROPOSE, ON AGIT, ON DÉFEND, ON GAGNE !

Vous souhaitez vous renseigner, nous rejoindre, vous syndiquer ?

Contactez-nous pendant nos permanences (à Nantes et à Angers)

Par mail : academie.nantes@cgt-ep.org ou au **06 08 151 151**



Un seul mail pour contacter toute l'équipe régionale :
academie.nantes@cgt-ep.org

/ Site Web : <https://cgtepnantes.reference-syndicale.fr>

>  <https://www.facebook.com/CgtEnseignementPrivePaysdeLaLoire/>